

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 13 au 27 septembre 2023

1 Actualités européennes

- [NextGenerationEU](#) : la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est bien engagée
- [État de l'Union 2023](#) : Discours de la Présidente von der Leyen
- [Économie](#) : la Commission européenne propose un nouveau soutien pour stimuler la compétitivité et la résilience des PME
- [Réforme du marché de l'énergie de l'Union européenne](#) : protection contre les prix élevés
- [État de l'Union](#) : Ukraine, Pacte vert, économie, Chine, intelligence artificielle
- [Journée internationale de la démocratie](#) : le Comité des régions pleinement engagé pour renforcer la démocratie européenne et locale

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

9 octobre 2023	Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
--------------------------------	--	--

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Promotion de la réparation des biens](#)

La Commission européenne poursuit de manière globale l'objectif visant à parvenir à une consommation durable défini dans le Pacte vert pour l'Europe, dans le cadre de diverses initiatives qui abordent différents aspects de l'élimination prématurée, tant du côté de l'offre que du côté de la demande.

Cette proposition de directive établit des règles communes visant à promouvoir la réparation des biens, en vue de contribuer au bon fonctionnement du marché intérieur tout en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs et de l'environnement.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 14 novembre 2023

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Traçabilité des armes à feu – fixation d'une profondeur minimale pour les marquages des armes à feu

Par cette initiative est introduite une nouvelle règle fixant à 0,08 mm la profondeur minimale des marquages des armes à feu et de leurs parties essentielles. Cette exigence technique viendra s'ajouter aux normes en vigueur définies par la Directive d'exécution 2019/68 de la Commission européenne. Elle contribuera à renforcer la traçabilité des armes à feu et facilitera le transfert en toute sécurité des armes à feu et de leurs parties essentielles au sein de l'UE ainsi que leur exportation en dehors de l'Union.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 5 octobre 2023

- Fonds européen de développement régional, Fonds de cohésion et Fonds pour une transition juste pour la période 2021-2027 - Examen à mi-parcours

La politique de cohésion, qui vise l'ensemble des régions et des villes de l'Union, est destinée à soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable, et à améliorer la qualité de vie des citoyens. Elle est mise en œuvre au moyen de quatre fonds, dont trois sont le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds pour une transition juste.

Cet examen à mi-parcours évaluera l'efficacité, l'efficacité et la cohérence de chacun de ces trois fonds au regard des autres politiques, ainsi que la pertinence et la valeur ajoutée de l'Union d'ici la fin 2024.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 9 octobre 2023

5 Cour des comptes européenne

- Rapport spécial 21/2023 : Initiative «Spotlight» visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles

En 2017, l'Union européenne a lancé l'initiative « Spotlight » dans le cadre d'un partenariat mondial avec les Nations unies, le but étant de garantir que toutes les femmes et les filles vivent à l'abri de la violence et des pratiques préjudiciables.

L'audit de la Cour des comptes européenne a consisté à déterminer si l'initiative « Spotlight » a permis à la Commission européenne de lutter avec efficacité et efficacité contre la violence à l'égard des femmes et des filles. La Cour des comptes a observé que l'initiative a débouché sur des réalisations, mais il est difficile d'évaluer dans quelle mesure elle a permis d'atteindre les résultats escomptés. La Cour a également constaté qu'il était possible de gagner en efficacité et d'améliorer l'utilisation des ressources.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer